



credit paye et succession

Par **bernard laurence**, le **04/06/2018** à **15:31**

Bonjour mon ex mai vient de décéder.Nous avons acheté la maison ensemble et au moment du divorce mon ex mari m' demande de garder la maison et payer le crédit.En échange je lui versais un loyer.Je dois donner la part a mes enfnts et je voulais savoir comment récupéré la somme que j'ai versée sur la maison en payant le crédit. merci pour vos conseils .cdt

Par **youris**, le **04/06/2018** à **16:49**

bonjour,

je ne suis pas sur d'avoir tout compris.

étant marié sous le régime légal, vous avez, vous et votre mari, acheté un bien immobilier avec un crédit.

au divorce, votre mari a remboursé seul le crédit et vous avez gardé la jouissance de la maison qui est alors en indivision, en payant une indemnité d'occupation pour vous occupez seul un bien indivis.

c'est votre mari et non vous qui avez payé le crédit pour une maison qu'il n'occupait pas.

je ne vois pas ce que vous voulez récupérer.

salutations

Par **bernard laurence**, le **04/06/2018** à **17:12**

c'est moi qui ai paye le credit et lui versais un loyer

Par **youris**, le **04/06/2018** à **18:47**

vous avez pourtant écrit " En échange je lui versais un loyer.".

en outre quand vous écrivez " mon ex mari m' demande de garder la maison ", vous voulez dire que votre mari vous a demandé de garder la maison pour lui ou pour vous ?

hypothèse:

votre mari est resté dans la maison et vous payait un loyer, et vous, vous êtes parti en continuant de payer le crédit.

difficile de donner une réponse avec un exposé si peu clair.

comme il existait une clause de solidarité dans le contrat de prêt, il fallait rembourser le prêt,

la banque se moque de savoir si c'était vous ou votre mari qui payait mais cela ne change pas la propriété du bien.

vous devez voir avec le notaire en charge de la succession de votre ex, notaire nécessaire en présence d'un bien immobilier.

Par **bernard laurence**, le **04/06/2018 à 19:00**

Je me suis mal exprimée, mon mari a quitté le domicile conjugal

Sur l'acte de divorce est noté que je garde la maison et que je dois payer le crédit. Il restait plus de 90 pour cent du prêt à payer. Aussi sur la part d'héritage de mon mari décédé dois-je déduire ce que j'ai payé. cdt

Par **youris**, le **04/06/2018 à 19:50**

ce n'est plus votre mari, vous n'êtes donc pas concerné par sa succession.

vous restez propriétaire de votre part (50%) dans ce bien indivis.

si vous estimez que votre ex avait une dette à votre égard, vous devez l'indiquer au notaire en charge de sa succession.

il faudra tenir compte qu'après le divorce, vous avez eu la jouissance de la maison sans rien payer à votre ex et que vous avez remboursé seul le crédit.